

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Mon honorable ami se rend compte que le projet de loi dont il a parlé influera considérablement sur le pouvoir du gouvernement de prendre une décision quant au montant d'un paiement provisoire ou définitif. Dès que le Parlement aura adopté la mesure, nous pourrons étudier soigneusement ce point de la question.

GRAINS À CÉRÉALE ALIMENTAIRES—LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu le bas prix des céréales, a-t-on songé à assujettir toutes les céréales aux dispositions de la loi sur le soutien des prix agricoles?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je crois bien qu'il faudrait adresser cette question au ministre du Commerce.

M. Johnson (Kindersley): Je pose la question au ministre du Commerce.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Si je comprends bien, la loi sur le soutien des prix agricoles ne porte pas sur le blé ni sur les céréales secondaires.

DROIT CRIMINEL

INTERPELLATION RELATIVE AU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PSYCHOPATHES ÉROTIQUES À TENDANCES CRIMINELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Eu égard au meurtre épouvantable qui a été commis ces jours-ci à London (Ont.), le ministre dirait-il à la Chambre où en sont les travaux de la commission royale d'enquête sur le droit pénal en ce qui concerne les psychopathes érotiques à tendances criminelles? Quand recevra-t-on le rapport de cette commission?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, répondant à la question de mon honorable collègue, je dirai que j'ai parlé de cette question il y a un peu plus d'un mois avec M. le juge en chef McRuer. Lorsque je lui ai demandé si nous pouvions nous attendre à recevoir bientôt ce rapport, il m'a répondu que cela ne serait pas possible. Il faudra en effet attendre la préparation d'une masse considérable de données scientifiques, de sorte que je ne crois pas que nous puissions disposer du rapport avant plusieurs mois encore.

[M. Argue.]

ÉDIFICES PUBLICS

REPRISE DES TRAVAUX AUX CHANTIERS DU BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG, ET DE L'HÔPITAL À DEER-LODGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Quand les travaux reprendront-ils au bureau de poste de Winnipeg et à l'annexe de l'hôpital des anciens combattants, à Deer-Lodge, Saint-James?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Sans doute peut-on répondre à cette question en disant que c'est affaire de degré. Les travaux n'ont pas cessé. Il y a eu ralentissement, à cause du froid intense, de pénuries de matériaux, et pour d'autres raisons, mais les travaux se poursuivent, conformément aux principes appliqués par le gouvernement en ce qui concerne l'embauche d'hiver.

ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION À PROPOS DES DISPOSITIONS PRISES À L'ÉGARD DE PERSONNES À QUI SONT REFUSÉES LES PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? A-t-on pris des mesures en vue de faire en sorte que les chômeurs, à qui ont été refusées les prestations aux termes de la nouvelle loi, touchent de telles prestations, s'ils peuvent satisfaire aux conditions d'admissibilité en vertu des dispositions de l'ancienne loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Depuis hier, plusieurs autres députés m'ont posé dans le particulier la question que pose ici l'honorable représentant. Je me contenterai de ne dire que quelques mots à ce propos pour le moment. La Commission d'assurance-chômage a constaté que ce serait probablement en octobre que le personnel de ses bureaux régionaux et locaux serait au courant des dispositions de la nouvelle loi. En conséquence, les dispositions prévues en vertu de la nouvelle loi sont entrées en vigueur le lundi 2 octobre. Depuis lors, la Commission en a surveillé l'application très soigneusement et je suis heureux de dire ici qu'à tout prendre, les importantes révisions effectuées l'an dernier ont été mises en vigueur sans difficultés. Durant les 12 ou 13 semaines où elles ont été appliquées, la Commission a constaté qu'il fallait procéder à certaines mises au point, afin que l'application de la loi soit davantage conforme aux désirs du Parlement.